

PAR COURRIEL

Le 8 octobre 2020

[REDACTED]

N/Réf. : 1651

Objet : Demande d'accès à l'information - Décision

[REDACTED],

La présente fait suite à votre courriel que nous avons reçu le 7 octobre dernier par lequel vous désirez obtenir, en vertu des articles 9 et 83 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, « *Loi sur l'accès* »), une copie de tout guide, norme, politique, orientation, document d'informations, document de formation, document d'analyse, procédure, ligne directrice ou autres documents de même nature concernant le capacitisme ou le validisme.

DÉCISION

L'Office des personnes handicapées du Québec ne détient aucun des documents que vous avez demandés.

AVIS DE RECOURS

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

Sabrina Collin

Sabrina Collin, avocate

SC/ab

p. j. (1)